

REFERENTIEL DU CQPM

Titre du CQPM : Préventeur Santé-Sécurité au Travail et Environnement

1. REFERENTIEL D'ACTIVITES DU CQPM

1.1. Mission (s) et activités visées par la certification

Le (la) titulaire de la qualification prévient des risques santé, sécurité et environnement (SSE) en termes de mise en œuvre des orientations stratégiques et/ou d'amélioration des résultats sur les risques SSE de son entreprise ou de son organisation et éventuellement en activités de mission.

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- *La mise en place d'un plan d'action,*
- *La prévention des risques Santé-Sécurité au travail et les impacts environnementaux.*

1.2. Environnement de travail

Le (la) titulaire de la qualification agit, en accord avec la réglementation en vigueur, dans des entreprises industrielles, au sein d'un service support (service sécurité par exemple).

Pour atteindre ses objectifs SSE, il ou elle est amené à travailler avec les autres services supports et la production (groupe de travail, réunion, expertise, organismes extérieurs, ...).

1.3. Interactions dans l'environnement de travail

Le titulaire de la qualification agit sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique (responsable SSE, directeur général, client externe, ...). Pour mener à bien ses missions, il ou elle est amené à consulter ou collaborer avec des acteurs ou instances spécifiques (CSE, secouriste du travail, ...) ou experts, internes et externes à l'entreprise (médecin du travail, ...).

Ses actions sont menées dans le cadre du respect des réglementations (normes, décrets, ...) et autres exigences (demandes clients, guides de bonnes pratiques, ...),

2. REFERENTIEL DE COMPETENCES

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

Blocs de compétences	Compétences Professionnelles	Connaissances associées
BDC 0148 La mise en place d'un plan d'action	1. Identifier la situation initiale par rapport à l'attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Base élémentaire en mathématiques, statistiques - Vocabulaires spécifiques aux métiers de la qualité - Connaissance des outils informatiques spécifiques (gestion de projet, tableur ...) - Les techniques de communication écrites et orales.
	2. Analyser les écarts	
	3. Définir un plan d'action	
	4. Mesurer l'efficacité du plan d'action	
BDC 0161 La prévention des risques Santé-Sécurité au travail et les impacts environnementaux	1. Identifier les exigences légales et réglementaires, ainsi que les préconisations applicables à l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte réglementaire et juridique des risques professionnels et environnementaux - Ergonomie au poste de travail, - Le document unique, - Aisance rédactionnelle, audit - Méthodologie d'analyse des risques, - Les bases de la pédagogie
	2. Conduire des analyses et des évaluations des risques professionnels et/ou environnementaux	
	3. Proposer les référentiels, les méthodologies et/ou les outils nécessaires à la mise en œuvre en interne	
	4. Sensibiliser et/ou former les acteurs SSE (direction, responsables et opérationnels, ...)	

3. REFERENTIEL D'EVALUATIONS

3.1. Conditions de réalisation et d'évaluation des compétences professionnelles selon les critères mesurables et observables et les résultats attendus.

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>1. Identifier la situation initiale par rapport à l'attendu</p>	<p>Les objectifs sont définis par le commanditaire Les données sont communiquées et/ou accessibles Les informations réglementaires et/ou normatives sont à disposition Les règles de sécurité sont à disposition</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> <u>Comment ?</u> Les méthodes de collecte et/ou de traitement (calcul, pareto, graphique, mesure, représentation...) des données mises en place permettent de circonscrire la situation (identification claire de la problématique et des coûts associés, ...).</p> <p><u>En matière de moyens utilisés : Avec quoi ?</u> Les indicateurs retenus sont adaptés à l'objectif recherché</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Le bon interlocuteur (Client, fournisseur, services support, ou la production...) est identifié et sollicité en utilisant les moyens de communication adaptés.</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les directives groupes ou de l'entreprise, les normes, la réglementation, sont connues et respectées (Politique qualité, standard, ...) Les règles de sécurité sont respectées.</p>	<p>La situation attendue est connue de façon quantitative et/ou qualitative (les objectifs, sous forme d'indicateurs mesurables ou évaluables, exemple : taux de rebuts, nombre ou types de panne, taux de services, nombre de retour clients,)</p> <p>L'état des lieux initial est réalisé, sur la base des indicateurs mesurables ou évaluables.</p> <p>Les écarts, entre l'initial et l'attendu, sont mesurés de façon exhaustive et fiable.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>2. Analyser les écarts</p>	<p>Les objectifs sont définis Les données sont communiquées et/ou accessibles Les informations réglementaires sont à disposition Les écarts sont identifiés Les règles de sécurité sont à disposition</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Comment ? La sélection des outils d'analyses est déterminée en fonction de la nature des écarts constatés en tenant du type de production (continue, grande série, spécifique, unitaire...) Les indicateurs sont exploités</p> <p><u>En matière de moyens utilisés : Avec quoi ?</u> Les outils adaptés sont utilisés : • Pour une approche terrain : diagramme causes effets, 5 pourquoi, pareto... • Pour le traitement de données : plan d'expériences, maîtrise statistique des procédés,...</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels:</u> Le bon interlocuteur est identifié et sollicité en utilisant les moyens de communication adaptés (Client, fournisseur, services support, ou la production...).</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et à l'environnement de travail :</u> Les directives groupes ou de l'entreprise, les normes, la réglementation, sont connues et respectées (Politique qualité, standard, ...) Les règles de sécurité sont respectées.</p>	<p>Des leviers d'actions permettant de traiter les écarts sont identifiés. (détection des causes racines, ...)</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>3. Définir un plan d'actions</p>	<p>Les objectifs sont définis Les données sont communiquées et/ou accessibles Les informations réglementaires sont à disposition Les écarts sont identifiés Les règles de sécurité sont à disposition L' (les) outils de planification est mis à disposition</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Le plan d'actions prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> • Les tâches critiques, les contraintes (techniques, organisationnelles, humaines et financières), les échéances, les possibilités de jalonnement, de lissage des ressources, ... • Les points de validation et de cadrage (instance de pilotage) définis à des moments opportuns; • Les séances de travail nécessaires (rythme, nature de la réunion, personnes conviées en fonction de leur contribution au projet...); </p>	<p>Le plan d'actions proposé est structuré (coûts, contraintes, délais, responsabilités), celui-ci prend en compte les éléments de mesure de son efficacité (moyens et critères)</p> <p>Les actions sont priorisées et justifiées.</p> <p>Le plan d'actions est en cohérence avec les ressources à disposition.</p>
		<p><u>En matière de moyens utilisés :</u> L'outil de planification utilisé est en cohérence avec l'objectif. (ex : PDCA, Planning....)</p>	
		<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les bons interlocuteurs (Client, fournisseur, services support, ou la production...) sont identifiés et sollicités en utilisant les moyens de communication adaptés.</p>	
		<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et à l'environnement de travail :</u> Les directives groupes ou de l'entreprise, les normes, la réglementation, sont connues et respectées (Politique qualité, standard, ...) Les règles de sécurité sont respectées.</p>	

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>4. Mesurer l'efficacité du plan d'action</p>	<p>Les objectifs à atteindre Le plan d'action finalisé Les indicateurs retenus Les outils de mesure correspondants Les écarts initiaux Les règles de sécurité sont à disposition</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les valeurs des indicateurs sont vérifiées au regard de la situation attendue.</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les outils de mesures sont adaptés aux types d'actions définies (métrologique, financier, fréquence des relevés, précision des moyens...)</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les bons interlocuteurs sont sollicités en utilisant les moyens de communication adaptés. Le commanditaire est informé des résultats Obtenus (tableau de bords, reporting, rapport d'étude...)</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et à l'environnement de travail :</u> Les directives groupes ou de l'entreprise, les normes, la réglementation, sont connues et respectées (Politique qualité, standard, ...) Les règles de sécurité sont respectées.</p>	<p>Le(s) résultat(s) obtenu(s) est (sont) comparé(s) au(x) résultat(s) attendu(s)</p> <p>Le cas échéant, les écarts avec les objectifs sont justifiés.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>5. Identifier les exigences légales et réglementaires, ainsi que les préconisations applicables à l'entreprise.</p>	<p>A partir des sources internes et externes d'informations de référence associées au domaine (organismes et publications officielles, recours à des experts ...).</p>	<p>En matière de méthodes utilisées : Les méthodes de collecte et/ou de traitement de l'information, interne ou externe, permettent d'avoir une vision claire sur le périmètre de l'activité (publications officielles, organismes, experts, analyse de risque, d'incident ou d'accident ...)</p> <p>En matière de moyens utilisés : Les indicateurs d'alerte, les documents d'accompagnement, de suivi et de reporting sont exploités.</p> <p>En matière de liens professionnels / relationnels : Les experts, le personnel de l'entreprise, les IRP ou organismes extérieurs (inspection du travail, Direccte, Dréal, Carsat, ...) sont sollicités en tant que de besoin.</p> <p>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail : Les exigences légales, réglementaires, les recommandations internes et/ou externes, la politique et les contraintes organisationnelles de l'entreprise sont prises en compte.</p>	<p>Une liste exhaustive des exigences ou des préconisations qui devront être mises en œuvre sont inventoriées, en prenant en compte les spécificités, les contraintes de l'entreprise et les évolutions de l'entreprise (nouveau produit et/ou processus, nouvelle activité, réorganisation, ...).</p> <p>Un dispositif personnel de veille interne ou externe garantit une identification exhaustive par anticipation.</p> <p>La publication des évolutions réglementaires et législatives applicables à l'entreprise sont prises en comptes pour toutes ses activités, internes et/ou externes.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>6. Conduire des analyses et des évaluations des risques professionnels et/ou environnementaux</p>	<p>A partir d'une problématique identifiée (exemple : mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, inspection, ...) et/ou sur la base des exigences réglementaires identifiées</p> <p>En s'appuyant sur des sources d'informations et des personnes ressources (ex : personnel interne, expertise externe, ...).</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Le choix de la méthode d'analyse et d'évaluation est adapté au but recherché (analyse d'un accident, rapport d'études, veille, collecte d'informations interne ou externe, ...), de manière préventive et/ou curative suite à des accidents.</p> <p>La collecte d'informations est réalisée auprès de sources appropriées (documents, personnel, organismes ...).</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les indicateurs d'alerte, les documents d'accompagnement, de suivi et de reporting sont exploités.</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les experts, le personnel de l'entreprise, les IRP ou des organismes extérieurs sont sollicités.</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les exigences légales, réglementaires, les recommandations internes et/ou externes, la politique et les contraintes organisationnelles de l'entreprise sont prises en compte.</p>	<p>Les solutions sont proposées afin de supprimer les risques professionnels et/ou impacts environnementaux.</p> <p>Ces solutions sont hiérarchisées, En termes de niveau de risque et d'impact, de contraintes légales et/ou réglementaires et de coût engendrés.</p> <p>Après validation de la ou les solutions, le document unique est mis à jour.</p> <p>L'analyse des risques est réalisée en mode normal (ex : révision annuel du document unique) et suite à un accident (mode curative)</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>7. Proposer les référentiels, les méthodologies et/ou les outils nécessaires à la mise en œuvre en interne</p>	<p>A partir des exigences légales et réglementaires (recommandations de l'inspection du travail,...), ainsi que les préconisations applicables à l'entreprise dans les domaines SSE</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les différentes méthodes et/ou outils sont adaptées au niveau de responsabilité des différents acteurs. Le personnel est formé et accompagné sur la SSE, en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les référentiels et les méthodologies ou outils sont en adéquation avec les risques de l'entreprise et l'organisation de celle-ci.</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les acteurs internes ou externes de l'entreprise sont sollicités.</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les exigences légales, réglementaires, les recommandations internes et/ou externes, la politique et les contraintes organisationnelles de l'entreprise sont prises en compte.</p>	<p>Les référentiels, les méthodes et/ou les outils sont définis pour être mis en œuvre dans l'entreprise.</p> <p>Ces outils prennent en compte les exigences légales et réglementaires applicables dans l'entreprise et/ou en activités de mission.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
8. Sensibiliser et/ou former les acteurs SSE (direction, responsables et opérationnels, ...)	<p>Les personnes ou services en charge des actions ont été identifiés.</p> <p>A partir d'un ou plusieurs référentiels existants sur chaque point</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé • Sécurité • Environnement 	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les différentes informations et/ou formations sont préalables structurées (Objectif, aspects logistiques, progression et enchaînement pédagogiques, ...) Elles sont réalisées en salle ou au poste de travail.</p>	<p>La sensibilisation, la formation, l'accompagnement du personnel de l'entreprise sont planifiés, réalisés et adaptés aux différents publics de l'entreprise (fonction, niveau de responsabilité, secteur d'activité, ...).</p> <p>L'ensemble des actions de sensibilisation, formation, est tracé conformément aux usages de l'entreprise (fiches d'émargement, ...).</p> <p>Les différents supports de formation sont conçus et utilisés.</p> <p>L'accompagnement et l'évaluation des connaissances est prévue (évaluation à chaud, à froid, visite au poste de travail, ...)</p>
		<p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Support de formations, check list, consignes, visuel, pictogrammes ...</p>	
		<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Relation avec les différents services de l'entreprise tant que besoins.</p>	
		<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> La forme des documents respecte les chartes graphiques et/ou politique qualité en vigueur et/ou les usages dans l'entreprise, de même que, le cas échéant, la réglementation applicable à certaines formation (ex : habilitation électrique, cariste, pontier....).</p>	

3.2. MODALITES D'EVALUATION

3.2.1. Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- L'accès au CQPM ou blocs de compétences implique une inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
- L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise ou à défaut le candidat (VAE, demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressources, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités/missions ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre.

3.2.2. Mise en œuvre des modalités d'évaluation

A) Validation des compétences professionnelles

L'évaluation des compétences professionnelles est assurée par la commission d'évaluation. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise (hors dispositif VAE).

B) Définition des différentes modalités d'évaluation

a) Evaluation en situation professionnelle réelle

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- Une observation en situation de travail
- Des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

c) Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- Par observation avec questionnements

Ou

- avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat

d) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard des compétences professionnelles du référentiel de certification sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.

4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les CQPM, ou les blocs de compétences pour les CQPM inscrits au RNCP, sont attribués aux candidats¹ sous le contrôle du groupe technique paritaire « Qualifications », à l'issue des actions d'évaluation, et dès lors que toutes les compétences professionnelles ont été acquises et validées par le jury paritaire de délibération, au regard des critères observables et/ou mesurables d'évaluation.

¹ Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.